



PLENIERE DU 23 JUIN 2014

RAPPORT « PREPARER L'AVENIR : LA HAUTE-NORMANDIE, PREMIERE REGION FRANÇAISE DE L'EOLIEN EN MER ».

*Intervention par Claude Taleb, Vice-président en charge de l'ESS et de l'économie des territoires.*

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Le jour même de l'annonce de l'attribution du parc du Tréport, j'ai, avec David Cormand et Véronique Bérégovoy, exprimé la satisfaction de notre groupe, notre conviction que le développement de l'éolien offshore est un élément majeur de la transition énergétique.

L'offre retenue était la plus aboutie et la plus intéressante pour notre région en termes d'impacts économiques et industriels. Elle permet la constitution d'une véritable filière industrielle d'avenir, alors que les filières traditionnelles sont en difficulté, et apporte aussi des mesures de haute qualité environnementale, assorties d'engagements financiers très significatifs en faveur de la pêche artisanale et en faveur de la connaissance du milieu naturel marin, de la biodiversité et de l'avifaune.

Tout ceci devra bien entendu être concrétisé au fil de l'avancée du projet, mais il est clair que nous souscrivons sans réserve aux éléments précis et au raisonnement général qui inspirent ce rapport.

Les haut-normands ont aujourd'hui toutes les raisons d'être satisfaits que notre collectivité se retrouve en première ligne, en position de chef de file, pour assurer que le cœur de la filière française sur l'éolien offshore élise domicile dans notre région.

Voilà plusieurs années que notre collectivité travaille pour créer l'écosystème favorable à cette ambition, comme cela est très bien décrit dans ce rapport : pour accompagner les entreprises et les industries et structurer la filière, pour anticiper les besoins de ressources humaines et mettre en place toutes les formations adaptées qui permettront à nos concitoyens de ne pas rater le train de l'emploi dans les industries du vent, pour inscrire dans nos territoires les outils de recherche et d'innovation dans les énergies renouvelables, et, au delà de l'éolien, pour booster la transition énergétique.

Dans le rapport que vous nous proposez, M. le Président, vous évoquez en conclusion l'ambition ô combien stratégique, de la conversion écologique et énergétique de notre Région; vous savez que dans cette direction, vous pouvez compter sur notre appui aussi contributif qu'exigeant.

C'est à cette aune que nous examinons le projet de loi de transition énergétique.

J'évoquais l'écosystème que nous avons la responsabilité de mettre en place en Haute-Normandie; avec la LTE, ce dont il est question c'est la mise en place d'un environnement global qui surdéterminera les potentiels de développement des énergies renouvelables.

Les parlementaires écologistes vont s'employer dans les prochains mois à favoriser l'adoption des mesures les plus ambitieuses et les plus efficaces afin de maximiser les impacts d'une transition énergétique qui est sans nul doute le plus beau des défis et la meilleure des options de « redressement » de notre pays.

Mieux se chauffer, mieux se déplacer, mieux travailler, en polluant moins, c'est l'espoir de vivre autrement et vivre mieux, c'est de cela qu'il s'agit, c'est aussi le choix efficace pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat.

Parmi les mesures envisagées, brièvement, soulignons que la rénovation thermique de 15000 logements par an dans notre région, permettrait en dix ans d'atteindre les objectifs de la loi Grenelle et du SRCAE tout en créant 2250 emplois. Le projet de loi institue les régions en qualité de tiers-financeurs, afin qu'elles se substituent aux propriétaires pour financer les travaux et se remboursent sur les économies d'énergie réalisées, par un loyer. Rappelons que l'étude d'un tel dispositif avait été inscrite au BP 2014, à la demande de notre groupe, ce qui nous donne aujourd'hui une longueur d'avance. Enfin, les régions de France, via l'ARF, ont rappelé jeudi qu'elles préconisent la création de services publics régionaux de l'efficacité énergétique pour mettre en cohérence les actions aujourd'hui dispersées.

M. le Président, nous partageons votre volonté de faire de notre région la région de l'éolien en mer, qui créera des milliers d'emplois. Les parcs de Fécamp et du Tréport, dès qu'ils seront en service, nous permettront de nous passer d'un réacteur nucléaire alors que le plus ancien approchera les 40 ans d'âge.

Nous disposons en outre de marges de progrès considérables pour développer les sources d'énergie renouvelables : l'éolien terrestre, les énergies marines renouvelables, le photovoltaïque, la biomasse, la méthanisation « responsable », et ainsi créer de la valeur ajoutée dans nos territoires.

C'est l'exercice d'efficience qu'il nous reste à accomplir.

Toutes les diverses études indiquent que la demande d'électricité est appelée, à minima, à stagner à l'horizon de 2030. La loi affiche l'ambition de porter la part des renouvelables de 16 à 32% au niveau national en 2030.

Il faut donc corrélérer la décroissance de la part du nucléaire avec la croissance des renouvelables.

Il est évident que les choix qui seront in fine retenus dans ce domaine auront des incidences très lourdes sur les ambitions que nous sommes heureux de partager aujourd'hui.

Je vous remercie.